

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-  
Maritimes**

**ARRÊTÉ N° 2025/159**

**fixant la liste des candidats admis à participer  
à un concours externe d'agent social territorial principal de 2<sup>e</sup> classe**

**Le Président,**

VU :

- le code général de la fonction publique ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
- le décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres des auxiliaires de soins territoriaux et du concours externe des agents sociaux territoriaux,
- le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,
- l'arrêté n° 2025-002 du 6 janvier 2025 modifié portant ouverture d'un concours externe d'agent social territorial principal de 2<sup>e</sup> classe,

**ARRÊTE :**

ARTICLE 1 : Sont admis à concourir les candidats dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

Pour être autorisés à concourir, les candidats dont les dossiers sont incomplets et mentionnés comme tels dans ladite annexe sont tenus de compléter celui-ci avant la date nationale de début des épreuves, soit le 7 octobre 2025.

ARTICLE 2 : Le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes se réserve la possibilité, en sa qualité d'autorité organisatrice et au regard de contraintes sanitaires, de prévoir d'autres modalités d'organisation permettant leur mise en œuvre.

## AR Prefecture

006-280600529-20250916-2025\_159-AR  
Reçu le 18/09/2025

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 16 septembre 2025



Le Président  
**Pour le Président et par délégation**  
**Le Directeur des missions obligatoires**  
**et ressources humaines**

**Noël FIORUCCI**

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

## LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

### Concours externe d'agent social territorial principal de 2<sup>e</sup> classe

| NOM Prénom                                 | Type de concours | Conditions d'admission à concourir                                        |
|--------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| ABACHIN Inès                               | EXTERNE          |                                                                           |
| ALONSO Sabrina                             | EXTERNE          |                                                                           |
| BARTHEZ Karine Monique, Pierrette          | EXTERNE          |                                                                           |
| BEN BRAHIM Karima                          | EXTERNE          |                                                                           |
| BEZIN Stéphanie Louise                     | EXTERNE          |                                                                           |
| BOUCHAMA Jamila                            | EXTERNE          |                                                                           |
| BOURQUIN Aurélie Colette Denise Jacqueline | EXTERNE          |                                                                           |
| BOVET Laurence                             | EXTERNE          |                                                                           |
| BRUNEAU Anaëlle Gwendoline Marie           | EXTERNE          |                                                                           |
| BUFALI Alexia                              | EXTERNE          | <i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i> |
| BUTTICE Vanessa                            | EXTERNE          |                                                                           |
| CHIAPPERO Manon Gisèle Dominique           | EXTERNE          | <i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i> |
| COMBON Emilie                              | EXTERNE          | <i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i> |
| DE TORRES Veronique                        | EXTERNE          |                                                                           |
| DUPORT Audrey Jocelyne                     | EXTERNE          |                                                                           |
| DURAN Cécile Aline Henriette               | EXTERNE          |                                                                           |
| EL HARI Myriam                             | EXTERNE          |                                                                           |
| GOUACIDE Leila Stéphanie                   | EXTERNE          |                                                                           |
| IDIR Abdelnacer                            | EXTERNE          |                                                                           |
| JEAN-LOUIS BOURGUIGNON Sandra              | EXTERNE          |                                                                           |
| LENGLET Juliette                           | EXTERNE          |                                                                           |
| MAAMRI Ekrame                              | EXTERNE          | <i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i> |
| MARTIN Dylan                               | EXTERNE          |                                                                           |
| MICHITTU Melissa Sandra                    | EXTERNE          |                                                                           |
| NAZIH Sofia                                | EXTERNE          |                                                                           |
| OTTAVIANI Vanina Toussainte yvette         | EXTERNE          |                                                                           |
| PAGES Lauriane Sophie                      | EXTERNE          |                                                                           |
| SEBAG Valerie Yvette Henriette             | EXTERNE          |                                                                           |
| SECRET Anne-Lise CATHERINE                 | EXTERNE          |                                                                           |
| TRAD Léa CHRISTIANE NOELIE                 | EXTERNE          |                                                                           |

Nombre de candidats : 30